



bulletin d'information pour la presse

Hebdomadaire n° 4/89

30 janvier - 6 février 1989.

S O M M A I R E

- p. 2 PERSPECTIVES : bientôt des "classes 1992" dans les écoles ?
Une des idées lancées par Jacques Delors pour "sa" seconde Commission.
- p. 4 PARLEMENT EUROPEEN : Bruxelles marque un autre point dans la "bataille du siège"
Le Parlement européen a décidé de tenir certaines sessions plénières dans la capitale belge.
- p. 5 ENVIRONNEMENT : la Commission investit dans l'environnement
La Commission européenne demande 115 millions d'Ecus pour deux nouveaux programmes de recherche.
- p. 6 TRANSPORTS : TGV de toute l'Europe, unissez-vous
La Communauté des chemins de fer européens a présenté à la Commission son plan pour un réseau européen de TGV.
- p. 7 EUROPE DES CITOYENS : l'Europe des citoyens ne doit pas se limiter à des timbres-postes
Le Commissaire européen Karel Van Miert a souligné l'importance des intérêts des consommateurs et du grand marché des transports.
- p. 8 SOCIAL : une pension d'orphelin difficile à obtenir
Les juges européens donnent satisfaction à un jeune italien.
- p. 9 AGRICULTURE : gel des prix garantis et lutte contre la fraude
Les propositions de la Commission européenne pour l'année 1989/1990.

Bureau de dépôt: Bruxelles X

EUROFORUMS

PERSPECTIVES : bientôt des "classes 1992" dans les écoles ?

Une des idées lancées par Jacques Delors pour "sa" seconde Commission.

Permettre à tous les lycéens et collégiens de l'Europe des Douze de passer au moins un mois dans un établissement d'un autre pays membre : un rêve ?

Non, une idée lancée par Jacques Delors devant le Parlement européen à Strasbourg le 17 janvier 1989, dans sa déclaration sur les orientations de la nouvelle Commission européenne, en place depuis le 6 janvier 1989 jusqu'au début de janvier 1993.

Le Président Delors suggère que l'on organise, dès l'année scolaire 1989/90 des "classes 1992" sur le modèle des actuelles classes de neige et classes de mer. Cette formule donnerait aux adolescents de la Communauté des Douze le sentiment d'être des citoyens européens en herbe, tout en leur fournissant l'occasion de passer de bons moments dans un cadre nouveau pour eux.

Voilà, pour M. Delors, l'un des moyens concrets de "donner plus de chair à cette Communauté" et de relever l'un des trois grands défis qui se présentent à l'Europe des Douze : celui de la civilisation, de la dimension humaine de la construction européenne. Certaines initiatives allant dans le même sens sont déjà devenues réalité : les échanges d'étudiants, de professeurs et de spécialistes des technologies, grâce aux programmes ERASMUS et COMETT.

D'autres restent pour l'instant à l'état de projets, comme le droit de vote aux élections municipales pour tous les Européens installés dans un autre pays de la Communauté.

Dans les quatre ans qui viennent, la Communauté doit répondre à deux autres grands défis, selon le Président Delors : assurer la réussite de l'Acte unique, la nouvelle "constitution européenne" en vigueur depuis le 1er juillet 1987, et devenir, sur la scène internationale, "un acteur et non simplement un sujet de l'histoire contemporaine".

Réussir l'Acte unique implique d'abord l'achèvement du "programme 1992", la réalisation d'un grand marché sans frontières où personnes, marchandises, services et capitaux circulent librement. Dans ce domaine, la Commission européenne doit encore faire adopter par les ministres des Douze un peu plus de la moitié des mesures prévues par le calendrier approuvé par le sommet européen de Milan en juin 1985.

L'Acte unique prévoit également des "politiques d'accompagnement" destinées à permettre à toutes les régions, à toutes les catégories sociales, à toutes les activités économiques de tirer le meilleur parti de l'Europe sans frontières en construction.

Dans le domaine social, le Président Delors a rappelé que la Commission européenne prépare une "charte des droits fondamentaux" et a réaffirmé la nécessité d'adopter des règles communautaires visant à éviter le "dumping social", c'est-à-dire la possibilité pour des entreprises d'un pays ou d'une région de prendre des marchés ou d'attirer à elles de nouvelles usines du fait d'un très bas niveau de salaires et de protection sociale.

Quant aux aides du budget européen aux régions et aux catégories sociales les plus défavorisées de la Communauté, elles ont été doublées. En outre, d'autres aides financières communautaires, dans divers secteurs de la technologie et dans l'audiovisuel, doivent permettre aux entreprises européennes de se mesurer avec les meilleurs à l'échelle de la planète.

L'Acte unique n'a pas oublié l'environnement et Jacques Delors souligne qu'"il n'est pas question d'opposer marché intérieur et environnement, mais bien de les intégrer." Et le Président de proposer la création d'un système européen de mesure et de vérification de l'environnement, qui pourrait se transformer en une véritable agence européenne pour l'environnement.

Les défis lancés à la Communauté par le monde extérieur ne sont pas moins pressants que ceux auxquels elle doit répondre chez elle. Aux partenaires commerciaux des autres continents, comme les Etats-Unis et le Japon, qui manifestent de l'inquiétude ou expriment des exigences devant les progrès de l'unification européenne, le Président Delors répond : "L'Europe sera ouverte, mais pas offerte." Devant l'idée de "maison commune" avancée par Mikhaïl Gorbatchev, il affirme sa préférence pour un "village européen" dont la Communauté des Douze serait l'une des maisons - avec ses propres clés, a-t-il ajouté lors d'une conférence de presse tenue à l'issue de son discours.

Vis-à-vis des pays européens extérieurs à la Communauté, le Président de la Commission propose de rechercher des formules de coopération adaptées aux diverses situations nationales : on sait que, chacun à sa manière, des pays aussi différents que l'Autriche, la Turquie, Malte et d'autres frappent à la porte de l'Europe des Douze.

Enfin, Jacques Delors a insisté dans son discours sur l'union économique et monétaire de l'Europe des Douze, "une opportunité que nous devons saisir".

Le Président de la Commission, qui préside également le comité d'experts chargé de présenter un rapport sur le sujet au "sommet" des Douze de Madrid, en juin prochain, s'est prononcé pour un "système européen de banques centrales" ayant une structure fédérale et comportant un organisme européen. Ce serait sans doute un grand pas vers une monnaie commune et cela nécessiterait, de l'avis de M. Delors, une nouvelle réforme du Traité de Rome, la "constitution européenne".

PARLEMENT EUROPEEN : Bruxelles marque un autre point dans la "bataille du siège"

Le Parlement européen a décidé de tenir certaines sessions plénières dans la capitale belge.

222 voix pour, 172 contre, 4 abstentions. Le Parlement européen a adopté le rapport du député britannique Derek Prag favorable à la tenue d'un certain nombre de sessions plénières à Bruxelles et au transfert d'une partie du personnel du Secrétariat général de Luxembourg, toujours vers la capitale belge. Une majorité assez courte, qui néanmoins confirme l'état d'âme de nombreux députés européens, fatigués des incessantes navettes entre leurs pays d'origine et les trois lieux de travail de l'Assemblée, c'est-à-dire Bruxelles, où se tiennent les réunions des commissions parlementaires et où sont les secrétariats des groupes politiques; Luxembourg, où est installé le secrétariat général, et Strasbourg où une fois par mois se tiennent les séances plénières.

Un éclatement qui coûte cher à la Communauté puisque le coût des déplacements a été évalué à environ 35 millions d'Ecus* par an, sans compter le gaspillage d'énergies et les problèmes d'efficacité qui en découlent. Cette situation a valu au Parlement européen le titre peu flatteur de "cirque ambulante" et cela aussi n'est pas pour plaire aux 518 élus européens.

Mais les Traités européens sont formels : toute décision concernant le siège des institutions, et donc du Parlement, revient aux Etats et, qui plus est, elle doit obligatoirement être prise à l'unanimité. A plusieurs reprises, les euro-parlementaires ont demandé au Conseil de se prononcer mais tout ce qu'ils ont obtenu au Sommet de Maastricht aux Pays-Bas, il y a huit ans, fut la confirmation et le maintien du "statu quo". Voilà pourquoi le Parlement essaye aujourd'hui de contourner l'obstacle en réclamant pour lui-même le droit de décider non pas de son siège définitif, mais de ses lieux de travail. Même si la résolution adoptée se limite à parler de "certaines" sessions qui pourront se tenir à Bruxelles et du transfert d'un "certain nombre" de fonctionnaires attachés plus particulièrement aux réunions organisées dans la capitale belge, elle n'en appelait pas moins à choisir Bruxelles. D'où la réaction des Français et des Luxembourgeois, qui ont dénoncé la dérive vers Bruxelles, où est déjà en construction une "salle de congrès" qui n'est rien d'autre qu'un hémicycle de plus de 600 places qui devrait être terminé en 1993 et qui a été autorisé par la Cour de Justice malgré une plainte française. Paris a décidé en effet de s'engager à fond en faveur de Strasbourg considéré comme le symbole de la réconciliation franco-allemande et par là-même de l'unité européenne. Une opinion partagée par de nombreux parlementaires de différents pays, même si elle n'a pas réussi à convain-

cre la majorité de l'Assemblée et surtout les partisans de l'efficacité qui considèrent que, pour bien fonctionner et pour pouvoir exercer pleinement son rôle, le Parlement doit se réunir là où siègent les autres grandes institutions de la Communauté.

Une bataille qui s'annonce longue et rude. Paris et Luxembourg ont déjà annoncé leur intention de porter plainte auprès de la Cour de Justice contre le vote du 18 janvier.

Pour l'instant, le Parlement européen s'apprête à reprendre son bâton de pèlerin, à la recherche de la sérénité oubliée pendant un moment long comme une journée de janvier.

* 1 Ecu = 7 FF ou 44 FB.

ENVIRONNEMENT : la Commission investit dans l'environnement

La Commission européenne demande 115 millions d'Ecus pour deux nouveaux programmes de recherche.

Comme M. Jacques Delors, Président de la Commission européenne vient encore de le souligner avec force au Parlement européen au cours de la session de janvier 1989, la Commission tient à manifester une présence accrue dans le domaine de l'environnement, un domaine qui touche tous les aspects de la vie humaine et concerne directement l'Europe des citoyens. C'est dans cet esprit que la Communauté a récemment proposé deux nouveaux programmes de recherche dont l'objectif est de fournir un soutien scientifique et technique à la politique de l'environnement de la CE et d'améliorer l'effort de recherche global dans la Communauté en la matière :

- "Science et technologie pour la protection de l'environnement" (STEP) est un programme qui couvre toute la gamme des thèmes de recherche sur la protection de l'environnement.
- Le "Programme européen en matière de climatologie et de risques naturels" (EPOCH), concerne l'étude du climat (en particulier les changements climatiques dus à l'"effet de serre") et les risques associés à des changements climatiques.

Le budget prévu est de 75 millions d'Ecus* pour STEP et de 40 millions d'Ecus* pour EPOCH. Ces deux programmes mobiliseront également des fonds provenant de sources nationales, 64 millions d'Ecus pour STEP et 36,5 millions d'Ecus pour EPOCH. Ces deux programmes constituent une réponse scientifique de la Communauté européenne aux défis de l'environnement dans les années 90. Les programmes de recherche co-financés par la Commission, contribueront à élaborer, sur le plan européen et international, une stratégie correcte pour faire face aux problèmes de la pollution de l'air en général, à ceux dus à l'agriculture intensive et au déboisement alarmant des zones tropicales.

* 1 Ecu = 7 FF ou 44 FB.

TRANSPORTS : TGV de toute l'Europe, unissez-vous

La Communauté des chemins de fer européens a présenté à la Commission son plan pour un réseau européen de TGV.

Turin-Paris en trois ou quatre heures, Séville et Lisbonne à une journée de train de Londres ou de Hambourg, la Venise du Nord, Amsterdam, reliée à Venise elle-même en moins de dix heures. C'est pour demain ou pour après-demain au plus tard, promet le rapport soumis au commissaire aux transports, Karel Van Miert, par la communauté des chemins de fer européens qui regroupe les douze pays de la CE plus la Suisse et l'Autriche. Et tout cela pour un prix fort raisonnable : environ 90 milliards d'Ecus* payables d'ici à l'an 2010, date à laquelle la totalité du réseau européen des trains à grande vitesse pourrait être pratiquement achevée, un sixième de ce montant, à savoir 15 milliards d'Ecus, ayant d'ailleurs déjà été investi ou engagé dans différents pays. Ce chiffre ne représente en fin de compte que 10 Ecus par habitant et par an, soit un millième du produit intérieur brut des pays concernés.

Chacun des 14 pays dispose d'ores et déjà d'un projet "national" de TGV, du TGV français, adopté par l'Espagne à l'ICE ouest-allemand, en passant par le "Rail 2000" suisse, l'Alta Velocita" italien, etc. Le problème, ce sont les "maillons manquants" dont le seul actuellement en cours de réalisation est le tunnel sous la Manche.

Le rapport préconise donc l'intégration des différents réseaux grâce à l'aménagement des autres anneaux de la chaîne, comme par exemple ceux destinés à assurer les liaisons avec la péninsule ibérique, la connexion entre l'axe nord-sud français et la Suisse, l'aménagement d'une ligne Turin-Lyon, une nouvelle traversée du Col du Brenner. Les traversées alpines notamment devraient être aménagées pour éviter que le TGV ne prenne des allures de tortue au passage des montagnes. Quant aux solutions financières, elles peuvent être toutes envisagées, d'un financement public à 100% à un financement privé à 100%, mais le rapport estime que les Etats et les collectivités devraient finalement prendre en charge une grande partie des coûts des travaux.

Un projet, dit-on, d'une rentabilité globale certaine. Il suffit par exemple de penser qu'en termes énergétiques, la consommation unitaire exprimée en équivalent de pétrole, serait de l'ordre d'un litre par 100 km et par siège. Sans compter tous les autres avantages : décongestion des lignes aériennes et des aéroports, gain de temps pour les voyageurs, sécurité accrue, environnement mieux respecté, utilisation du sol moins importante que pour les autoroutes. Et sans oublier la contribution d'un tel projet à l'intégration économique, sociale et culturelle de l'Europe.

* 1 Ecu = 7 FF ou 44 FB.

EUROPE DES CITOYENS : l'Europe des citoyens ne doit pas se limiter à des timbres-postes

Le Commissaire européen Karel Van Miert a souligné l'importance des intérêts des consommateurs et du grand marché des transports.

Protection des consommateurs et défense de leurs intérêts dans la réalisation du marché unique européen, tels sont les deux objectifs majeurs de Karel Van Miert, Commissaire européen chargé des transports, des crédits et investissements ainsi que de la protection et de la promotion des intérêts des consommateurs.

Dans son discours devant "l'Action Research Committee of the European Community", le Commissaire Karel Van Miert a insisté sur l'Europe des citoyens et, au sein de celle-ci, sur la protection des consommateurs. En ce qui concerne le domaine des transports, Karel Van Miert a souligné qu'il restait encore beaucoup d'obstacles à franchir. Selon lui, la Commission "n'a pas le droit d'abandonner le grand marché du transport, parce qu'il est parmi les secteurs où les avantages de 1993 se feront le plus sentir pour les entreprises et pour les citoyens. Ce grand marché pourrait permettre une baisse de 5% des prix des transports routiers entre les Etats membres et une baisse considérable des prix des vols réguliers.

En ce qui concerne l'Europe des citoyens, il faudra, selon Karel Van Miert, "s'adresser d'une façon concrète aux citoyens" pour leur expliquer les sacrifices qu'ils devront peut-être accepter dans certains domaines, mais sans lesquels la réalisation du marché unique est impossible.

Sans cette entente, le grand marché risque "d'être un château de sable, balayé par les vagues de la frustration publique". Karel Van Miert fait d'ailleurs remarquer que l'Europe des citoyens exige beaucoup plus que la simple édition d'un timbre poste ou la frappe d'un Ecu pour collectionneurs. L'Europe des citoyens implique ainsi :

1. Une meilleure protection des consommateurs : il faudra expliquer aux consommateurs les baisses de prix induites par le grand marché, la Commission devra également veiller à ce que la libre-circulation des produits ne se fasse pas au détriment de la qualité.
2. L'affirmation de la finalité politique de l'Europe : après 1992, un débat devra être organisé à propos de la vocation politique de la Communauté.
3. Une approche rationnelle des problèmes posés par un éventuel élargissement de la Communauté des Douze : "il faut donner la priorité absolue à la réalisation du marché unique et ensuite, il faudra examiner les nouvelles demandes d'adhésion sans oublier l'avis du Parlement européen."

Karel Van Miert a également souligné la nécessité de doter le grand marché d'une dimension sociale et de mettre en place des normes de protection sévères en matière d'environnement.

SOCIAL : une pension d'orphelin difficile à obtenir

Les juges européens donnent satisfaction à un jeune italien.

Plus de quatorze ans après avoir perdu son père, travailleur italien en Allemagne, le jeune Natalino Ventura, âgé de quinze ans, sait enfin à quelle pension d'orphelin il a droit et de quel(s) pays il doit la recevoir : c'est la Cour de justice de la Communauté européenne qui a éclairci l'affaire par un arrêt du 14 décembre 1988.

Le père de Natalino est mort en 1974 en Allemagne, où il travaillait depuis dix ans. Le jeune orphelin a donc eu droit à une pension accordée par la caisse d'assurance allemande LVA*. En 1975, Natalino et sa mère quittent l'Allemagne pour s'installer en Italie. La LVA a alors cessé ses paiements, estimant qu'ils incombaient aux autorités italiennes. Ces dernières ont également refusé de payer, en invoquant le fait que le père du petit Natalino avait cotisé moins d'un an à la sécurité sociale italienne.

La mère de l'enfant a attaqué la décision négative de la LVA devant un tribunal allemand, qui a rejeté sa demande par un jugement de ... 1983. Mme Ventura a fait appel devant le tribunal social régional de Munich, qui s'est adressé aux juges européens pour y voir plus clair.

Il existe en effet une réglementation européenne de 1971 qui détermine les systèmes de sécurité sociale applicables aux Européens travaillant dans un autre pays de la Communauté et à leur famille. C'est sur l'interprétation de ce texte que les caisses d'assurance allemande et italienne se sont opposées.

D'après les juges européens, les autorités italiennes ont voulu appliquer à la famille Ventura le régime général des pensions, alors que la réglementation européenne en cause contient des dispositions spécifiques intéressant les pensions d'orphelins.

La Cour de justice européenne estime qu'en pareil cas, c'est le pays de résidence de l'orphelin - en l'occurrence l'Italie - qui doit verser la pension selon ses propres barèmes, mais en tenant compte des cotisations payées dans d'autres pays de la Communauté; mais si la pension ainsi calculée reste inférieure à celle qu'aurait touchée l'orphelin dans le pays où son père a cotisé le plus longtemps - l'Allemagne dans le cas de M. Ventura - ce dernier pays doit verser la différence.

Pour sa part, la LVA avait déjà accordé spontanément cette différence depuis 1984 pour tenir compte d'un arrêt rendu dans une autre affaire par la Cour de justice européenne en 1983; en fait, elle aurait dû le faire depuis 1975.

Désormais, Natalino Ventura sait quoi réclamer et à qui, il lui reste à l'obtenir sans trop tarder...

* Landesversicherungsanstalt

AGRICULTURE : gel des prix garantis et lutte contre la fraude

Les propositions de la Commission européenne pour l'année 1989/1990.

Austérité : c'est à nouveau le maître mot des propositions de la Commission européenne relatives aux prix agricoles garantis, pour l'année agricole 1989/1990. Cette année, la Commission veut également donner un grand coup de fouet à la lutte contre les fraudes. Les deux aspects apparaissent d'ailleurs liés, puisque les fraudes deviennent d'autant plus insupportables que les professionnels honnêtes doivent se serrer la ceinture.

Depuis 1984, la Communauté européenne s'est engagée dans un combat contre les excédents agricoles; elle s'est efforcée en même temps de contrôler des dépenses agricoles qui semblaient ne plus avoir de limites. Cette année encore, la Commission propose de faire quelques pas sur la voie de l'assainissement. Objectif : rendre aux prix minima garantis par le budget européen leur rôle de filet de sécurité en cas de difficultés d'écoulement de certains produits agricoles. On sait que les achats publics à prix garantis étaient devenus dans quelques secteurs des débouchés "normaux" pour la production.

Pour atteindre ce but, la Commission propose une fois de plus un gel des prix garantis. En même temps, elle demande aux Douze de renforcer les mécanismes "stabilisateurs" prévus pour empêcher l'apparition d'excédents, en l'étendant aux pommes et aux choux fleurs.

Quant aux fraudes, nul ne connaît leur ampleur exacte; la Commission, qui les estime à des dizaines de millions d'Ecus* par an, reconnaît qu'elles déconsidèrent la politique agricole européenne auprès de l'opinion publique. Pour renforcer la lutte contre ce fléau, elle propose aux Douze, en même temps que les prix 1989/90, des mesures de prévention et des sanctions.

Pour prévenir les fraudes, la Commission envisage d'harmoniser les procédures de contrôle dans les différentes réglementations agricoles et de prévoir des dispositions spécifiques dans toutes les réglementations nouvelles.

En matière de sanctions, la Commission estime insuffisant le système actuel qui ne prévoit que le remboursement des sommes indûment perçues, en-dehors des sanctions nationales variant d'un pays à l'autre. Elle étudie la possibilité de créer des pénalités européennes, sortes d'amendes administratives, pour les fraudeurs.

* 1 Ecu = 7 FF ou 44 FB.